

Ville de CHAMPHOL

28300

Conseil Municipal

Séance du

26 NOVEMBRE 2008

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire dans la **Salle du Conseil Municipal**, le 26 novembre 2008 à 20 heures 30 sur la **convocation** et sous la **présidence** de Monsieur **Christian GIGON**, **Conseiller Général - Maire**.

Etaient présents :

Monsieur Christian GIGON, *Maire*,

Monsieur Didier HERCHE, Madame Patricia LACROIX, Monsieur Jacky STIVES, Madame Martine DEGRAIN, Monsieur André TAILLANDIER, Monsieur Patrick BEAUGER, *Adjoint*s.

Madame Mireille GILLON, Monsieur Rémi NOIRE, Monsieur Erik BAUDRY, Madame Catherine LABBEY, Monsieur Claude MOREAU *Conseillers Municipaux Délégués*.

Mesdames Nicole BARENTON, Isabelle HUBERT-HAURANT, Isabelle VAN PRAET-KERVILLE, Janine LAMIRAULT, Djamilia GAULUPEAU, Françoise PREVOTAT

Messieurs Christian MALHERBE, Guy GUILLE, Daniel MASSON, Freddy LOZANO *Conseillers Municipaux*.

Excusés avec pouvoir :

Excusés : Monsieur Alain ELIE

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BEAUGER

Date de la convocation du présent Conseil Municipal : le 20 novembre 2008.

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 8 octobre 2008 est approuvé.

Ordre du jour

Affaires traitées dans le cadre de la délégation de pouvoirs :

- Convention avec l'entreprise FORGET pour le passage de 2 CACES

A / FINANCES

a/ 1 - Tarifs municipaux

a/ 2 - DECISIONS MODIFICATIVES

a/ 2-1 - Décision modificative : Chapitre 12

a/ 2-2 - Décision modificative : Révision du PLU

a/ 3 - CONSEIL GENERAL : versement pour la révision du PLU.

a/ 4 - CAISSE DES DEPÔTS : remboursement de la compensation du supplément familial de traitement pour l'année 2006.

a/ 5 - CHARTRES METROPOLE : répartition du produit de cession du Gymnase Fulbert.

a/ 6 - ADIAM 28 : Renouvellement de l'adhésion des écoles pour l'année scolaire 2008-2009.

a/ 7 - CONSEIL GENERAL : FDAIC 2009

a/ 8 - CONSEIL GENERAL : demande de subvention pour l'achat de deux défibrillateurs automatiques.

a/ 9 - TERRAIN DE FOOTBALL : demande de subvention à la Fédération Française de Football

B / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

b/ 1 - SERVICE HIVERNAL : mise en place des astreintes.

b/ 2 - Création d'un poste d'Adjoint administratif 1^{ère} classe.

b/ 3 - Tableau des effectifs.

b/ 4 - Demande de départ à la retraite

b/ 5 - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES : convention de prestation de service unique - Halte garderie

b/ 5-1 - autorisation de la continuité de la gestion de la Halte-garderie.

b/ 5-2 - approbation de la convention de prestation de service unique

b/ 6 - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES : convention de prestation de service unique - Accueil de loisirs

b/ 7 - INSEE : restitution des chiffres-clés de l'Etat civil.

b/ 8 - RASSED : vœu pour une pérennité du réseau.

b/ 9 - CHARTRES METROPOLE : désignation d'un représentant à la Commission locale d'évaluation des transferts de charges.

b/ 10 - Accueil de loisirs des enfants de 6 à 12 ans : Convention avec la Commune de LEVES.

C / AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET CADRE DE VIE

c/ 1 - REGION CENTRE : résultat du concours national du fleurissement 2008.

c/ 2 - LOTISSEMENT LES BORNES : dossiers de consultation - voirie-assainissement-eau potable.

c/ 3 - PREFECTURE : réserve communale de sécurité civile.

c/ 4 - ADIE : Convention de mise à disposition d'un bureau.

c/ 5 - VŒU : AUTOROUTE 154.

c/ 6 - METEO : vœu pour une pérennité de la station de CHAMPHOL.

c/ 7 - SEIPC : rapport d'activité 2007.

D / AFFAIRES DIVERSES et COMMUNICATIONS DIVERSES

d/ 1 - Concours Lumières 2008.

d/ 2 - Gendarmerie du Centre : demande de location de l'Espace Jean Moulin à titre gracieux.

d/ 3 - CARMEL : remerciements.

d/ 4 - ECLABE : remerciements.

d/ 5 - CMC : remerciements.

d/ 6 - Divers

d/ 7 - Questions diverses

Affaire traitée dans le cadre de la délégation de pouvoirs :

- Convention avec l'entreprise FORGET pour le passage de 2 CACES

Le Maire de la Commune de CHAMPHOL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mars 2008 déléguant à Monsieur le Maire la totalité des missions complémentaires mentionnées à l'article précité du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE

Article 1 : il est décidé la conclusion d'une convention entre la Commune de CHAMPHOL représentée par son Maire Christian GIGON et l'entreprise BEQUET FORMATION représentée par le responsable de Centre Monsieur Philippe BATARD concernant la formation CACES Nacelle R386 cat. 1B de 2 agents de la Commune, pour un montant de 1 420,20 €.

L'ensemble de ces nouveaux tarifs 2009 des services de la commune a fait l'objet d'une étude et d'une présentation à la commission des finances du 19 novembre 2008.

A / FINANCES

a/ 1 - Tarifs municipaux.

*** *CONCESSIONS dans le CIMETIERE - Tarifs 2009***

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 novembre 2007, décidant de procéder à une augmentation des tarifs des concessions dans le cimetière à compter du 1^{er} janvier 2008,

Concession pour 50 ans	422 €
Concession pour 30 ans	255 €

Vu la décision de la Commission des Finances du mercredi 19 novembre 2008,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à une augmentation des tarifs des concessions dans le cimetière, pour l'année 2009, à compter du 1^{er} janvier 2009 :

Concession pour 50 ans	434 €
Concession pour 30 ans	262 €

- DECIDE de créer des tarifs pour les superpositions (afin de permettre un meilleur suivi des inhumations par les services administratifs de la Mairie) dans les concessions du cimetière, pour l'année 2009, à compter du 1^{er} janvier 2009 :

Superposition pour une concession pour 50 ans	217 €
Superposition pour une concession pour 30 ans	131 €

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 1991, instituant l'installation d'un columbarium, et les prix de concessions s'y rapportant,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 novembre 2007, décidant d'augmenter, pour l'année 2008, les tarifs des concessions dans le columbarium,

soit le tableau suivant :

Concession 30 ans Comprenant le dépôt de la 1 ère urne	175 €
Concession 50 ans Comprenant le dépôt de la 1 ère urne	317 €
Dépôt d'une 2ème urne dans la même concession	17,60 €

Vu la décision de la Commission des Finances du mercredi 19 novembre 2008,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de procéder à une augmentation des tarifs des concessions des columbariums pour l'année 2009, à compter du 1^{er} janvier 2009 :

Concession 30 ans Comprenant le dépôt de la 1 ère urne	180 €
Concession 50 ans Comprenant le dépôt de la 1 ère urne	326 €
Dépôt d'une 2ème urne dans la même concession	36 €

Vu la décision d'installer des cave urnes afin de compléter les columbariums,

Vu la volonté de la Commune de proposer à la vente des cave urnes identiques aux personnes concessionnaires,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 novembre 2007 décidant l'installation de cave urnes, et les prix de concessions s'y rapportant,

Concession pour 50 ans	210,00 €
Concession pour 30 ans	127,00 €
Dépôt d'une 2ème urne dans la même cave urne	17,60 €
Dépôt d'une 3ème urne dans la même cave urne	17,60 €
Dépôt d'une 4ème urne dans la même cave urne	17,60 €

Vu la décision de la Commission des Finances du mercredi 19 novembre 2008,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de procéder à une augmentation des tarifs de concession pour les cave-urnes dans le cimetière pour l'année 2009, à compter du 1^{er} janvier 2009 :
- **DECIDE** l'achat de 4 cave-urnes qui seront proposées aux concessionnaires au prix de 180 € TTC l'une.

Concession pour 50 ans	216,00 €
	+
Cave urne	180 €
Concession pour 30 ans	130,00 €
	+
Cave urne	180 €
Dépôt d'une 2ème urne dans la même cave urne	36 €
Dépôt d'une 3ème urne dans la même cave urne	36 €
Dépôt d'une 4ème urne dans la même cave urne	36 €

Monsieur Christian GIGON : « *La possibilité d'acquérir et de mettre à disposition des caves - urnes permet aux familles de se recueillir autrement que dans le cas d'une case d'un columbarium , actuellement 4 emplacements sont réalisés »*

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 1993, rappelant que le Commissaire de Police de Chartres ayant compétence sur la circonscription de Police Urbaine pour la Commune de Champhol a eu mission d'assistance aux opérations funéraires, et décidant de fixer à 13,72 € le taux de la vacation,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 novembre 2007, décidant de reconduire le taux de la vacation pour l'année 2008, soit, le tableau suivant :

Vacation de police	16.00 €
--------------------	---------

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de poursuivre la reconduction du taux de la vacation pour l'année 2009, à compter du 1^{er} janvier 2009 :

Vacation de police	16,00 €
--------------------	---------

** Tarifs 2009 " I'LOT BLEU "*

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 novembre 2007, décidant d'augmenter, pour l'année 2008, les tarifs du Centre de Loisirs et d'Accueil Périscolaire,

Vu la décision de la Commission des Finances du mercredi 19 novembre 2008,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de modifier les tarifs du Centre de Loisirs et d'Accueil Périscolaire à compter du 1^{er} janvier 2009 :

a) Accueil périscolaire

	Revenus nets mensuels	Participations familiales
		PRIX 1/2 journée Matin ou soir
1	0 à 1 000 €	0,75 €
2	1 001 à 1 500 €	1,18 €
3	1 501 à 2 000 €	1,64 €
4	2 001 à 2 500 €	2,11 €
5	2 501 à 3 000 €	2,58 €
6	3 001 à 3 500 €	3,05 €
7	3 501 à 4 000 €	3,54 €
8	4 001 € et au-delà	3,99 €

◇ Pour 1,2 ou 3 demi journées de présence (matin ou soir) par semaine, la facturation de 3 demi journées est appliquée.

◇ Entre 4 et 7 demi journées de présence par semaine, la facturation est appliquée à la demi journée de présence.

◇ A partir de 8 demi-journées de présence par semaine, une réduction de 2% est appliquée sur la somme globale.

b) Mercredi

	Revenus nets mensuels	Participations familiales
		Journée entière (*)
1	0 à 1 000 €	5,50 €
2	1 001 à 1 500 €	6,00 €
3	1 501 à 2 000 €	7,00 €
4	2 001 à 2 500 €	8,00 €
5	2 501 à 3 000 €	9,90 €
6	3 001 à 3 500 €	11,30 €
7	3 501 à 4 000 €	12,75 €
8	4 001 € et au-delà	14,15 €

(*) Collation du matin, repas et goûter compris

c) Centre d'accueil et de loisirs

	Revenus nets mensuels	Participations familiales
		Forfait semaine
1	0 à 1 000 €	27,50 €
2	1 001 à 1 500 €	30,00 €
3	1 501 à 2 000 €	35,00 €
4	2 001 à 2 500 €	40,00 €
5	2 501 à 3 000 €	49,50 €
6	3 001 à 3 500 €	56,50 €
7	3 501 à 4 000 €	63,75 €
8	4 001 € et au-delà	70,75 €

◇ Collation du matin, repas, goûter et animations compris

En l'absence de présentation des justificatifs concernant les revenus nets mensuels, la tarification la plus élevée sera appliquée.

Pour les familles dont plusieurs enfants fréquentent la structure, la participation familiale appliquée est celle correspondant à la tranche inférieure à celle des revenus nets mensuels par enfant.

Les règlements s'effectueront au mois sauf pour les petites vacances le premier jour de la semaine.

Toute absence non justifiée par un certificat médical sera facturée.

- **HALTE GARDERIE - Tarifs 2008**

Les ressources mensuelles plancher et plafond pour l'année 2009 n'étant pas connues à ce jour par les services de la CAF, la délibération sur les tarifs de la halte garderie sera prise en début d'année dès que les informations nous seront données.

*** TARIFS de LOCATION des SALLES MUNICIPALES - 2009**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 novembre 1996, fixant les tarifs de location des différentes salles municipales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 février 1997, fixant des valeurs forfaitaires pour interventions dans les salles municipales (MARCEAU, CHAMPS BRIZARDS, et ESPACE JEAN MOULIN),

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 novembre 2007, décidant d'augmenter, pour l'année 2008, les tarifs de location des différentes salles municipales,

Vu la décision de la Commission des Finances du mercredi 19 novembre 2008,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'appliquer à compter du 1er janvier 2009 les tarifs annexés ci-après.

*** Montage et démontage de la scène**

Vu la délibération en date du 9 décembre 1998,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 novembre 2007, décidant d'augmenter, pour l'année 2008, les tarifs de montage et démontage de la scène (salle Jean Moulin),

Vu la décision de la Commission des Finances du mercredi 19 novembre 2008,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'arrêter le tarif à **86 €** pour le montage et le démontage de la scène (salle Jean Moulin), à compter du 1er janvier 2009.

- **DECIDE** que ce tarif ne s'appliquera que pour les personnes privées, et non pour les associations de Champhol.

*** Facturation vaisselle et matériel -Absence ou casse - aux ASSOCIATIONS CHAMPHOLOISES**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 décembre 1998,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 novembre 2007, décidant de maintenir, pour l'année 2007, les tarifs de vaisselle et matériel,

Vu la décision de la Commission des Finances du mercredi 19 novembre 2008,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DECIDE** de maintenir les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2009 pour le prêt de vaisselle aux Associations Champholoises.

Nature	Tarifs 2009
Vaisselle :	
Assiette plate	11 €
Assiette creuse	11 €
Assiette dessert	8 €
Tasse à café	6 €
Soucoupe	4 €
Carafe Broc (1 litre)	9 €
Ménagère 3 pièces (S.P.M.)	21 €
Doseur sucre	8 €

Couverts :	Cuillère	5 €
	Fourchette	5 €
	Couteau	7 €
	Cuillère à café	4 €
	Cuillère de service	10 €
	Fourchette de service	9 €
Plats :	Corbeille à pain	12 €
	Pot inox (1 litre)	30 €
	Plat ovale	18 €
	Légumier	16 €
Verres :	Verre à eau (24,5 cl)	3 €
	Verre à vin (14,5 cl)	3 €
	Verre à porto (12 cl)	3 €
	Flûte à champagne	3 €
	Coupe à fruits	3 €
Matériel	Grille frigo	105 €
	Bac plein inox (four)	46 €
	Grille inox (four)	37 €
	Plaque à pâtisserie	21 €
	Bac perforé inox	67 €
	Bac plein (prof. 65 mm)	30 €
	Bac plein (prof. 100 mm)	40 €
Equipement :	Chaise	38 €
	Banquette	610 €
	Fauteuil	107 €
	Table basse	274 €

*** Facturation vaisselle -Absence ou casse - aux bénéficiaires de location de la SALLE MARCEAU**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 décembre 1998,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 novembre 2007, décidant de maintenir, pour l'année 2007, les tarifs de vaisselle et matériel,

Vu la décision de la Commission des Finances du mercredi 19 novembre 2008,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DECIDE** de maintenir les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2009 pour le prêt de vaisselle UNIQUEMENT aux bénéficiaires de location de la SALLE MARCEAU.

Nature		Tarifs 2009
Vaisselle :	Assiette plate	11 €
	Assiette creuse	11 €
	Assiette dessert	8 €
	Tasse à café	6 €
	Soucoupe	4 €
	Carafe Broc (1 litre)	9 €
	Ménagère 3 pièces (S.P.M.)	21 €
	Doseur sucre	8 €
Couverts :	Cuillère	5 €
	Fourchette	5 €
	Couteau	7 €
	Cuillère à café	4 €
	Cuillère de service	10 €
	Fourchette de service	9 €
Plats :	Corbeille à pain	12 €
	Pot inox (1 litre)	30 €
	Plat ovale	18 €
	Légumier	16 €
Verres :	Verre à eau (24,5 cl)	3 €
	Verre à vin (14,5 cl)	3 €
	Verre à porto (12 cl)	3 €
	Flûte à champagne	3 €
	Coupe à fruits	3 €

*** Facturation matériel - Absence ou casse - aux Bénéficiaires de LOCATION des SALLES MUNICIPALES**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 décembre 1998,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 novembre 2007, décidant de maintenir, pour l'année 2007, les tarifs de vaisselle et matériel,

Vu la décision de la Commission des Finances du mercredi 19 novembre 2008,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DECIDE** de maintenir les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2009 pour les bénéficiaires de LOCATION des SALLES MUNICIPALES.

Nature		Tarifs 2009
Matériel	Grille frigo	105 €
	Bac plein inox (four)	46 €
	Grille inox (four)	37 €
	Plaque à pâtisserie	21 €
	Bac perforé inox	67 €
	Bac plein (prof. 65 mm)	30 €
	Bac plein (prof. 100 mm)	40 €
Equipement :	Chaise	38 €
	Banquette	610 €
	Fauteuil	107 €
	Table basse	274 €

*** Facturation et limitation du prêt de tables et de chaises au domicile des Champholois.**

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 18 décembre 2002 décidant de mettre en place un prix forfaitaire et un prix à l'unité pour la demande de matériel Communal (tables et chaises) à compter du 1^{er} janvier 2003,

Vu la maintenance et le temps passé par les agents communaux (manutention, déplacement),

Vu la décision de la Commission des Finances du mercredi 19 novembre 2008,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DECIDE** d'augmenter le prix forfaitaire et le prix à l'unité pour la demande de matériel Communal (Tables et Chaises) à compter du 1er janvier 2009.
- **DECIDE** de maintenir la gratuité pour les associations Champholoises à compter du 1er janvier 2009.
- **DECIDE** de facturer au prix unitaire le matériel abîmé.

Forfait 2 tables + 20 chaises =	36 €uros
Table supplémentaire =	3.40 €uros
Chaise supplémentaire =	1.35 €uro

Gratuité pour les associations et les repas de quartiers en extérieur.

*** TARIFS de LOCATION de la HALLE DES SPORTS ou d'un DOJO - 2009**

Vu la réalisation d'une Halle des sports et d'un dojo,

Vu la possibilité de proposer la location de la Halle des sports ou du dojo,

Vu la décision de la Commission des sports,

Vu la décision de la Commission des Finances du mercredi 19 novembre 2008,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'appliquer à compter du 1er janvier 2009 les tarifs suivants :
Caution : 560 Euros

2009	Tarifs champholois	Tarifs hors commune
Location jusqu' à 3h00	18,60 € l'heure	25 € l'heure
Location jusqu' à 6h00	15,45 € l'heure	21 € l'heure
Location au delà de 6h00	124 €	170 €

Location autorisée de 8h à 21h.

En cas de location de la halle des sports **et** du dojo, le tarif applicable est multiplié par **2**.

* **MARCHE MUNICIPAL : Droits de place.**

Vu la mise en place d'un marché municipal depuis le 10 avril 2004 sans droit de place,

Vu la nécessité d'instaurer à compter du 1^{er} janvier 2006 un droit de place sur le marché municipal,

Vu la décision de la Commission des Finances du mercredi 19 novembre 2008,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'instaurer un droit de place comme ci-dessous :

Droits de place	Tarifs au 1^{er} janvier 2009
<u>Marché dimanche matin</u> <u>Abonnés</u> Le mètre linéaire, par trimestre <u>Volants</u> Le mètre linéaire, par jour	 6,40 Euros 1 Euro
<u>Accueil hors jour de marché</u> <u>Abonnés</u> Le mètre linéaire, par trimestre <u>Volants</u> Le mètre linéaire, par jour	 6,40 Euros 1 Euro

a/ 2 - DECISIONS MODIFICATIVES

a/ 2-1 - Décision modificative : Chapitre 012

Vu l'insuffisance de crédits à l'article 6218 (**Autre personnel extérieur**) du chapitre 012,

Vu la nécessité d'équilibrer le budget,

Vu les crédits disponibles au chapitre 022 (dépenses imprévues) et au chapitre 011,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'affecter les montants suivants aux programmes mentionnés ci-dessous

Chapitre 022 Fonction 0	Chapitre 011 «Article 61521 » Fonction 0	Chapitre 012 «Article 6218» Fonction 0
- 7 957,12 €	-3 040,00 €	+ 10 997,12 €

Plusieurs **conseillers** : « *Quid de ce personnel extérieur ?* »

Monsieur **Christian GIGON** : « *Il s'agit des contrats aidés mis à disposition par l'association A.S.F.E.D.E.L.* »

a/ 2-2 - Décision modificative : Opération « révision du PLU »

Vu l'insuffisance de crédits à l'opération 06002,

Vu la nécessité d'équilibrer le budget,

Vu les crédits disponibles à l'opération 01002,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'affecter les montants suivants aux programmes mentionnés ci-dessous

Opération 01002 Article 2315 Fonction 4	Opération 06002 Article 202 Fonction 8
- 2 500 €	+ 2 500 €

Monsieur **Christian GIGON** : « *Il faut remarquer en parallèle la diminution des crédits de l'ETAT au titre de la D.G.D (dotation finançant entre autres les documents d'urbanisme)* »

a/ 3 - CONSEIL GENERAL : versement pour la révision du PLU.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant du Conseil Général en date du 4 novembre 2008 concernant le versement d'une subvention de **7 500 €** au titre du FDAIC 2007 pour la révision du Plan Local d'Urbanisme.

a/ 4 - CAISSE DES DEPÔTS : remboursement de la compensation du supplément familial de traitement pour l'année 2006.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de la Caisse des dépôts en date du 13 octobre 2008 concernant le **remboursement de 4 631 €** au titre de la compensation du supplément familial de traitement pour l'année 2006.

a/ 5 - CHARTRES METROPOLE : répartition du produit de cession du Gymnase Fulbert

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2007 autorisant la cession du site du **gymnase FULBERT** à la seule commune de CHARTRES,

Vu la délibération du conseil communautaire de Chartres Métropole en date du 13 novembre 2008 approuvant les modalités de répartition du produit de la vente du gymnase Fulbert entre les sept communes membres de CHARTRES METROPOLE,

Vu le critère de répartition retenu qui est celui de la population légale - pour CHAMPHOL, le produit de cession serait alors de **17 000,83 €**,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le critère de répartition de la population légale pour répartir le produit de la vente du gymnase Fulbert entre les sept communes membres de CHARTRES METROPOLE,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le cas échéant le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

a/ 6 - ADIAM 28 : Renouvellement de l'adhésion des écoles pour l'année scolaire 2008-2009.

Vu la demande de l'école maternelle et de l'école élémentaire de solliciter le concours de l'Association Départementale d'Information et Actions Musicales, Chorégraphiques et Théâtrales (A.D.I.A.M.),

Vu la réponse favorable de l'A.D.I.A.M. 28,

Vu la participation financière de la Commune à raison de :

- 1 375 € au titre des interventions musicales (un projet de 10 séances (20 heures) à l'école élémentaire et un projet de 10 séances (15 heures) à l'école maternelle).
- 22 Euros au titre de l'adhésion annuelle à l'A.D.I.A.M. 28,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de renouveler l'adhésion à l'A.D.I.A.M. 28 pour l'année scolaire 2008/2009,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le cas échéant le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.

Monsieur **Christian GIGON** : « *Il est utile de vous préciser que Didier (HERCHE) est devenu trésorier de l'A.D.I.A.M. 28* ».

Monsieur **Didier HERCHE** : « *J'ai accepté pour quelques mois ce poste dans l'attente d'une évolution de l'Adiam par une intégration très certainement comme un service interne du Conseil Général* »

a/ 7 - CONSEIL GENERAL : F.D.AI.C 2009

Dans la poursuite de l'aménagement du hangar militaire de 4400 m² en complexe sportif , rue Louis Blériot , la commission des sports souhaite avec le concours du comité directeur du Foyer des Jeunes de Champhol aménager au titre de l'exercice 2009 une **salle de gymnastique et d'expression corporelle** d'environ 300 m² afin de libérer des créneaux dans la halle des sports ou dans la salle des dojos.

A cet effet un dossier est en cours de finalisation afin de permettre de solliciter le fonds départemental d'aides aux communes 2009.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de solliciter le Conseil Général d'une aide au titre du **FDAIC** pour la réalisation d'une salle de gymnastique, rue Louis Blériot.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.

a/ 8 - CONSEIL GENERAL : demande de subvention pour l'achat de deux défibrillateurs automatiques.

Vu la mise en place du plan « **Cœur et liens** » par le Conseil Général d'une durée de 5 ans pour réduire le nombre de décès suite à un arrêt cardiaque respiratoire

Vu le souhait de la commune de se doter de deux défibrillateurs automatiques,

Vu la participation du Conseil général subventionnant l'achat d'un défibrillateur automatique à hauteur de 50% pour une dépense subventionnable HT dans la limite d'un défibrillateur par tranche de 500 habitants et limité à 3 appareils par commune,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Général au titre de la participation pour l'achat de 2 défibrillateurs automatiques (**Halle de sports et environnement Mairie - Ecoles**) à hauteur de 5000 Euros HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le cas échéant le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.

a/ 9 - TERRAIN DE FOOTBALL : demande de subvention à la Fédération Française de Football

Vu la nécessité d'aménager le 3^{ème} terrain de football,

Vu l'aide financière (Fonds d'Aide au Football Amateur) proposée par la Fédération Française de Football pour la création d'un terrain en gazon synthétique,

Vu l'affiliation du club de football de Champhol (FJ Champhol) à la Fédération Française de Football,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** de la Fédération Française de Football l'attribution d'une subvention (Fonds d'Aide au Football Amateur) pour l'aménagement d'un terrain de football.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à présenter le dossier de demande de subvention s'y référant.

Madame **Mireille GILLON** et Monsieur **Christian GIGON** : « *Nous regrettons ce retard dans l'étude de notre dossier par la FFF pour une simple modification de leur règlement* »

B / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

b/ 1 - SERVICE HIVERNAL : mise en place des astreintes.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 décembre 1988 instituant un service d'astreinte des agents du Service Technique pour assurer le service de déneigement pendant les saisons hivernales depuis 1988-1989,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 novembre 1996 visée par les services préfectoraux le 21 novembre 1996 pour le plan de déneigement avec astreinte du personnel technique,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de mettre en place pour l'hiver 2008/2009 le service d'astreinte pour le personnel des services techniques,

Les Agents des services techniques se relayeront par binôme du **lundi 15 décembre 2008 au lundi 9 mars 2009 inclus**, cette période pouvant être avancée ou retardée en raison de l'état climatique exceptionnel.

En cas d'indisponibilité d'un des agents, les tours d'astreinte seront répartis sur les autres agents si besoin est. Chaque agent assurera successivement une astreinte du lundi 12 heures au lundi suivant 12 heures,

- **VOTE** une indemnité d'astreinte de **149,48 €** par semaine complète en application de l'arrêté ministériel du 24 août 2006 fixant les modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences des Agents territoriaux.

b/ 2 - Création d'un poste d'Adjoint administratif 1^{ère} classe

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu la nécessité de créer un emploi d' Adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe, en raison de la réussite à l'examen professionnel d'un Agent le 8 octobre 2008,

Vu le budget 2008,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** la création d'un emploi d' Adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures par semaine à compter du 1^{er} décembre 2008.
-

Monsieur **Christian GIGON** : « *Nous félicitons Madame **Murielle DURAND** de la réussite à cet examen* »

b/ 3 - Tableau des effectifs.

Liste des emplois	Emplois Créés		Emplois pourvus		Emplois vacants	
	TNC	TC	TNC	TC	TNC	TC
Attaché territorial	0	1	0	1	0	0
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	0	1	0	1	0	0
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	0	2	0	2	0	0
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	0	3	0	2	0	1
Agent de Maîtrise Principal	0	1	0	1	0	0
Agent de Maîtrise	0	2	0	1	0	1
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	1	18	0	15	1	3
Gardien (police municipale)	0	1	0	1	0	0
ATSEM 1 ^{ère} classe	0	1	0	0	0	1
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	0	3	0	3	0	0
Auxiliaire de Puériculture	0	1	0	1	0	0
Educateur de jeunes enfants	0	1	0	0	0	1
TOTAL AGENTS PERMANENTS	1	35	0	28	1	7

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs concernant les agents permanents pour l'année 2008.
-

b/ 4 - Demande de départ à la retraite

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de Madame **Raymonde LE BAIL**, Adjoint technique 2^{ème} classe, en date du 16 octobre 2008, demandant son droit à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2009.

b/ 5 - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES : convention de prestation de service unique - Halte garderie

b/ 5-1 - autorisation de la continuité de la gestion de la structure Halte-garderie.

Vu le nombre d'inscriptions aux structures municipales d'accueil,

Vu la nécessité de pérenniser la gestion de la structure Halte-Garderie,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** la continuité de la gestion de la structure Halte-Garderie,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

b/ 5-2 - approbation de la convention de prestation de service unique

Vu la convention de prestation de service unique (PSU) signée le 5 septembre 2003 permettant le financement de la CAF pour le fonctionnement de la Halte-garderie,

Vu le terme de la convention le 31 décembre 2008,

Vu la nécessité de renouveler la convention Psu en partenariat avec la CAF,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention Psu en partenariat avec la CAF pour le fonctionnement de la Halte -garderie prenant effet au 1^{er} janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2011.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.

b/ 6 - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES : convention de contrat enfance jeunesse - Accueil de loisirs

Vu les modifications réglementaires concernant l'accueil temporaire collectif Centre de Loisirs sans hébergement dans le cadre du conventionnement avec la CAF,

Vu les termes de la convention signée le 1^{er} janvier 2000 et renouvelée jusqu'au 31 décembre 2007,

Vu la nécessité de renouveler un nouveau contrat prenant effet au 1^{er} janvier 2008 pour une durée de 4 ans,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le nouveau contrat enfance jeunesse mis en place avec la CAF concernant l'accueil temporaire collectif,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.

b/ 7 - INSEE : restitution des chiffres-clés de l'Etat civil.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier en date du 30 octobre 2008 émanant de l'INSEE concernant les chiffres clés de l'Etat civil.

Décompte des naissances et décès pour l'année 2007

	2007
Naissances pour lesquelles la mère habite la commune	21
Commune dans laquelle la plus grande part de ces naissances a été enregistrée (France)	LE COUDRAY (maternité de l'Agglomération de Chartres)
Décès de personnes habitant la Commune	12
Ecart entre naissances et décès concernant les habitants de la Commune	9

b/ 8 - RASED : vœu pour une pérennité du réseau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier en date du 10 novembre 2008 émanant de l'Association des parents d'élèves de CHAMPHOL concernant l'inquiétude et le désir de ne pas voir disparaître le R.A.S.E.D pour l'aide aux élèves en difficultés.

Lors du dernier Congrès des Maires, cette simple inquiétude s'est transformée en la certitude d'un bouleversement total de ces réseaux spécialisés d'aide aux enfants.

Sous le prétexte de la mise en place d'un soutien ... scolaire, l'instauration de la semaine de 4 jours a été menée sans aucune concertation entre le Ministère et les Communes.

Il est utile de rappeler que sur notre commune les cours du samedi matin avaient été transférés le mercredi matin depuis plus de 10 années après une vraie concertation (parents, enseignants, municipalité) .

Aujourd'hui les cours de soutien du mercredi matin (depuis le 1^{er} octobre 2008) ne sont pas et ne seront jamais à hauteur du travail des agents du R.A.S.E.D.

A la rentrée 2009, 3000 postes d'enseignants spécialisés seront supprimés.

Il est à noter que curieusement, depuis 2 années, l'Inspection Académique avait sollicité de la Commune la mise à disposition d'un vrai bureau et d'une ligne téléphonique ...

A l'unanimité le Conseil Municipal de Champhol :

- **apporte** tout son soutien aux équipes du RASED et souhaite le maintien du RASED.
- **demande** à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de bien vouloir transmettre la présente délibération - vœu à Monsieur le Ministre de l'Éducation sous couvert de Monsieur le Préfet d'Eure et Loir.

b/ 9 - CHARTRES METROPOLE : désignation d'un représentant à la Commission locale d'évaluation des transferts de charges

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 19 mars 2008 désignant un représentant à la Commission locale d'évaluation des transferts de charges,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 13 novembre 2008 approuvant la nouvelle composition de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (1 membre pour Champhol)

Vu le vote réalisé,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **CONFIRME** la nomination de Monsieur **Rémi NOIRE** en tant que représentant à la Commission locale d'évaluation des transferts de charges de Chartres Métropole.

Monsieur Christian GIGON : « *Cette nouvelle composition de cette commission est fort curieuse et le dossier qui doit être inscrit à l'ordre du jour de la première réunion de la commission risque d'être difficile et j'encourage Remi NOIRE* »

b/ 10 - Accueil de loisirs des enfants de 6 à 12 ans : Convention avec la Commune de LEVES.

Vu la collaboration établie avec la Commune de LEVES concernant l'accueil de loisirs des enfants de CHAMPHOL (6-12 ans) au Centre de loisirs Le Mousseau de LEVES,

Cette collaboration présente un double avantage :

- pour la Commune de CHAMPHOL, elle permet de proposer un accueil les mercredis, durant les petites vacances et le mois d'Août alors que l'effectif des enfants ne permettrait pas à la commune d'ouvrir son propre centre (au mois de juillet, la commune a son propre centre),
- pour le Centre de LEVES, des effectifs plus importants permettent de constituer plus de groupes et ainsi de proposer aux enfants un plus grand choix d'activités.

Vu le projet de convention « Centre de loisirs » entre les communes de LEVES et de CHAMPHOL,

Vu la délibération du Conseil Municipal de LEVES décidant l'attribution de la Délégation de Service Public à l'organisme...

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la convention à intervenir entre les communes de LEVES et de CHAMPHOL ci-annexée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.

Madame **Martine DEGRAIN** : « *Je me dois de vous indiquer que le Conseil Municipal de LEVES réuni aujourd'hui a validé également cette convention* »

C / AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET CADRE DE VIE

c/ 1 - REGION CENTRE : résultat du concours national du fleurissement 2008.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de la Région Centre en date du 20 octobre 2008 concernant l'attribution du 1^{er} prix régional de fleurissement 2008 (catégorie 2B) à la Commune par le Jury régional de Fleurissement.

L'ensemble du **Conseil Municipal** se félicite de ce classement et tient à encourager les employé(e)s du service espace verts de la commune et son encadrement.

c/ 2 - LOTISSEMENT LES BORNES : dossiers de consultation - voirie-assainissement-eau potable.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de la D.D.E en date du 30 octobre 2008 concernant les dossiers de consultation : voirie et téléphone-assainissement-eau potable pour le lotissement Les Bornes.

En conséquence, la **S.A.E.D.E.L.** (l'aménageur public) engage la consultation afin d'envisager le début des travaux de ce programme de 34 lots à compter du premier trimestre 2009.

c/ 3 - PREFECTURE : réserve communale de sécurité civile.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1424-8-1 à L.1424-8-8 issus de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de la Préfecture en date du 23 octobre 2008 concernant la réserve communale de sécurité civile.

Celle-ci a pour objet d'appuyer les services concourant à la sécurité civile en cas d'évènements excédant leurs moyens habituels ou dans des situations particulières. A cet effet, elles participent au soutien et à l'assistance des populations, à l'appui logistique et au rétablissement des activités. Elles peuvent également contribuer à la préparation de la population face aux risques (article L1424-8-1).

Une réserve communale de sécurité civile peut être instituée par le Conseil Municipal, elle est alors placée sous l'autorité du Maire. Le dispositif relevant de la compétence de la commune, la charge lui incombe.

La réserve peut faire appel à des citoyens de tout âge et de tout métier pour des missions qui n'interfèrent pas avec les missions de secours proprement dites. Elle est constituée sur la base du bénévolat. Cependant, la loi prévoit la signature d'un contrat d'engagement entre le réserviste et l'autorité communale qui peut être souscrit pour une durée de un à cinq ans renouvelable.

Le Conseil Municipal est invité à imaginer cette réserve et se prononcera à un prochain conseil.

c/ 4 - ADIE : Convention de mise à disposition d'un bureau.

L'A.D.I.E (association du micro crédit très social) souhaite ouvrir une permanence sur l'agglomération.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de permettre à l'association de disposer de 2 jours ou après midi par mois d'un bureau non attribué dans la Maison des Associations, rue Louis Blériot.

Il est à préciser que cette mise à disposition est temporaire et révocable.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la convention entre l'ADIE et la Commune de Champhol concernant la mise à disposition à titre gratuit d'un bureau à la Maison des Associations 2 jours par mois.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut Monsieur le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.

Monsieur **Christian GIGON** : « *Un bilan d'étape sera obligatoire et il sera alors proposé le maintien ou l'arrêt de cette mise à disposition.* »

c/ 5 - VŒU : ROUTE NATIONALE 154.

Aménagement à 2x2 voies de la RN 154 dans un intérêt tant au plan économique que de l'aménagement du territoire.

Monsieur le Maire rappelle la dernière délibération du Conseil Municipal du 16 novembre 2005 et des diverses motions votées par le Conseil municipal de CHAMPHOL depuis 20 ans sollicitant l'**aménagement à 2x2 voies** de la route nationale 154 (ROUEN à ORLEANS) dans la partie du Département d'Eure et Loir.

Vu la mise en œuvre dans les semaines à venir de l'ouverture du débat public relatif à l'**aménagement à 2x2 voies** ou d'une **concession autoroutière** d'Allaines (Eure et Loir) à NONANCOURT (Eure).

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **SOUHAITE S'ASSOCIER** largement dans le DEBAT PUBLIC à venir.

c/ 6 - METEO : vœu pour une pérennité de la station de CHAMPHOL.

La commune de CHAMPHOL présente sur son territoire, 2 rue du Pigeon Voyageur, de la Direction Départementale de METEO FRANCE.

La restructuration à venir de METEO FRANCE induit la fermeture de 4 directions départementales sur 6 en Région CENTRE.

Le Conseil Municipal s'étonne de ce nouvel environnement prévisionniste à venir de la Météo eu égard aux micros événements météorologiques (bourrasque , pluie , neige , tempête) et demande à la direction nationale de METEO FRANCE de revoir son projet de suppression de ses implantations départementales et principalement celle d'Eure et Loir à CHAMPHOL .

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **S'ASSOCIE** largement au vœu du personnel de la Direction départementale de METEO FRANCE à CHAMPHOL.

- **INVITE** la direction nationale de METEO FRANCE à revoir son projet de suppression de la direction d'Eure et Loir à CHAMPHOL.

c/ 7 - S.E.I.P.C (Syndicat électrique du Pays Chartrain) : rapport d'activité 2007

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant du SEIPC en date du 4 novembre 2008 relatif au rapport d'activité de l'exercice 2007.

D / AFFAIRES DIVERSES et COMMUNICATIONS DIVERSES

d/ 1 - Concours Lumières 2008.

Conformément à l'avis du bureau municipal et de la commission des finances, sur l'organisation pour les fêtes de fin d'année 2008 d'un concours « Lumières » des pavillons, bâtiments commerciaux, balcons... situés sur la Commune de CHAMPHOL, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune ne souhaite plus être le porteur principal de ce concours « lumières » par la distribution de bulletins d'inscription.

Par contre, un jury de professionnels circulera (éventuellement) dans les rues de la Commune entre Noël et le Jour de l'An, afin de dresser une liste des cinq premières propriétés classées

Les propriétaires de ces résidences pourraient recevoir un « bon d'achat »

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'octroyer (éventuellement après décision du bureau municipal) pour les propriétaires des cinq résidences remarquées un bon d'achat dans un magasin de bricolage ou de jardinerie du Bassin de vie Chartrain

60 €uros pour le premier
50 €uros pour le deuxième
40 €uros pour le troisième
30 €uros pour le quatrième
20 €uros pour le cinquième,

d/ 2 - Gendarmerie du Centre : demande de location de l'Espace Jean Moulin à titre gracieux.

Vu la demande du Lieutenant Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie d'Eure et Loir concernant la location de l'Espace Jean Moulin le 15 décembre 2008 à titre gracieux afin de réunir l'ensemble des Gendarmes d'Eure et Loir,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** à titre exceptionnel d'octroyer à titre gracieux la location de l'Espace Jean Moulin le lundi 15 décembre 2008 à la Gendarmerie du Centre pour l'organisation d'une réunion.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le cas échéant le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

d/ 3 - CARMEL : remerciements.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements du Carmel pour le prêt de tables, chaises et barnums lors de leur fête du 4 octobre 2008.

d/ 4 - E.CLA.BE : remerciements.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements des musiciens de l'Ensemble de clarinettes de Beauce (ECLABE) lors du concert du 4 octobre 2008 à l'Eglise de CHAMPHOL (Fête de la Saint Denis).

d/ 5 - C.M.C : remerciements.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements de la société CMC de Mainvilliers pour le prêt du parquet de danse lors de leur animation des danses « CHARTRES COUNTRY » en octobre dernier.

d/ 6 - Divers :

1. Présentation sur vidéo projecteur du programme du Clos Paty , rue de Chartres , suite à la décision du jury de concours de IVL (groupe 3F) - Architecte retenu : AMJ (Monsieur Giroux mandataire)
 2. Patricia LACROIX rappelle les diverses manifestations pour le TELETHON 2008 et l'arbre de Noël des enfants de la commune à l'Espace Jean Moulin et demande la participation du plus grand nombre.
-

La séance est levée à 23 heures, le 26 novembre 2008.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Patrick BEAUGER

Christian GIGON

Vu Mesdames et Messieurs les Adjoints, Mesdames et Messieurs les Conseillers délégués, Mesdames et Messieurs les Conseillers :